

Septembre 2020



LA PLAGNE
CHAMPAGNY EN VANOISE

CHAMPAGNY EN VANOISE

INFOS n°1

COMMISSION COMMUNICATION

Par cette première lettre d'information la commission communication nouvellement créée, souhaite vous apporter une meilleure et plus rapide vision du travail du nouveau conseil municipal. Cette lettre sera périodique dans l'année afin que les habitants de Champagny prennent connaissance des avancées des projets et travaux, des sujets de vie en société, des événements importants, etc... dans tous les domaines (tourisme, environnement, services, école, agriculture, urbanisme, etc...).

LES ENCOMBRANTS

La compétence du ramassage des encombrants a été confiée à la communauté de commune Val Vanoise depuis quelques temps déjà. A Champagny un problème récurant se pose toutes les semaines ou souvent tous les jours : le dépôt de déchets (les encombrants sont des déchets) en tout genre par des particuliers et aussi des entreprises, près des locaux poubelles ou dans ceux-ci et aussi devant les locaux des services techniques.

Il est aussi important de rappeler que Champagny est un village touristique et que cette pollution visuelle est souvent dénoncée par beaucoup d'habitants de la commune et des touristes et ne donne pas une bonne « image » de notre village de montagne. Vu le code de l'environnement de 1977, il est formellement interdit de poser (abandonner) des encombrants hors lieux dédiés comme la déchetterie du Carrey ou hors système de ramassage organisés. La communauté de commune organise deux ramassages, l'un au printemps l'autre à l'automne mais ne peut en aucun cas passer toutes les semaines. Nous pensons aussi que la commune ne peut se substituer à la Comcom et passer tous les jours pour ce ramassage. Nous demandons une prise de conscience et une écocitoyenneté sur ce problème afin que tous, nous soyons au fait de cette pollution visuelle afin d'y remédier. Il est important de rappeler que les déchets appartiennent à la personne qui les dépose. **La commune ne demande que du bon sens et du civisme à tous les citoyens et résidents de Champagny : en dehors des ramassages de la comcom, descendre ou faire descendre par un tiers ces encombrants au lieu de les déposer dans des locaux poubelles ou devant les services techniques.**

Tous ensemble nous pouvons changer cela.

0638315581 Benoît Lecomte



TABLEAU DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS

Vous trouverez ci-dessous la liste des personnes à contacter pour les différents commissions et représentations si vous avez des remarques ou suggestions à faire passer.

Commission Permanente d'Appel d'Offre	Florian SOUVY, Gérard RUFFIER LANCHE, Olivier SACHE : <u>titulaires</u> Robert LEVY, Olivier CHENU, Nicolas RUFFIER MONET : <u>suppléants</u>
Commission de l'Urbanisme et des Travaux	Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Gérard RUFFIER LANCHE, Corentin GROS, Xavier BRONNER, Olivier SACHE, Olivier CHENU
Commission Administration et Finances	Denis TATOUD, Corentin GROS, Nicolas RUFFIER MONET, Marie MILLOT, Robert LEVY
Commission Stationnement, Circulation & Transports (navettes)	Robert LEVY, Gérard RUFFIER LANCHE, Florian SOUVY, Xavier BRONNER
Commission Sports, Loisirs, Culture et Animation	Denis TATOUD, Marie MILLOT, Corentin GROS, Xavier BRONNER, Nicolas RUFFIER MONET, Emmanuel MAEGEY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Tony BUTHOD-GARCON
Commission Cadre de Vie et Environnement	Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Marie MILLOT, Florian SOUVY, Tony BUTHOD, Emmanuel MAEGEY
Commission Sentiers & Agriculture	Corentin GROS, Gérard RUFFIER LANCHE, Nicolas RUFFIER MONET, Marie MILLOT, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Olivier CHENU
Commission Communication	Tony BUTHOD-GARCON, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE
Commission Sécurité	Denis TATOUD, Corentin GROS, Olivier SACHE
Représentants de la Commune à l'A.P.T.V	René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD
Représentants de la Commune à « Nordic France »	Nicolas RUFFIER MONET : Titulaire Xavier BRONNER : Suppléant
Représentants au Conseil d'Ecole	Marie MILLOT, Vincent RUFFIER DES AIMES
Conseiller Délégué « DEFENSE NATIONALE »	Gérard RUFFIER LANCHE
Comité Consultatif De La Réserve Naturelle de Tignes	René RUFFIER LANCHE : Titulaire Florian SOUVY : Suppléant
Officier de Police Judiciaire & Officier d'Etat Civil pour CHAMPAGNY LE HAUT	Gérard RUFFIER LANCHE
Représentant de la Commune au C.A de la Société d'Aménagement de la Savoie	René RUFFIER LANCHE : Titulaire Florian SOUVY : Suppléant
Conseillers Communautaires Communauté de Communes VAL VANOISE (pour mémoire)	René RUFFIER LANCHE, Florian SOUVY
Représentants de la Commune au Syndicat Intercommunale d'Assainissement de la Vanoise (S.I.A.V)	René RUFFIER LANCHE & Vincent RUFFIER DES AIMES : Titulaires Olivier SACHE & Florian SOUVY : Suppléants
Représentants de la Commune au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne	René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD & Nicolas RUFFIER MONET : Titulaires Robert LEVY : suppléant
Représentants de la Commune à l'Office Tourisme de la Grande Plagne (désignés par l'OTGP sur proposition de la Commune)	Tony BUTHOD-GARCON Denis TATOUD Dominique VIALIS (membre extérieur)
Représentants de la Commune à l'Office de Tourisme (Site de CHAMPAGNY)	Robert LEVY, Denis TATOUD et Corentin GROS
N.B : la présente liste n'est pas exhaustive et une ou plusieurs commissions peuvent être créées en cours de mandat selon les besoins ou les affaires à administrer	

REORGANISATION DE LA ZONE DE DEPOTS DE PLAN ROULANT

La zone de plan roulant pour le dépôt de matériels professionnels avait fait l'objet en 2008 d'une convention stricte. D'années en années la zone devenait une déchetterie avec des feux fréquents occasionnant la pollution de l'air et de l'eau, des dépôts sauvages de matériels sans autorisation, de produits dangereux, de véhicules et matériels personnel, etc... Ces nuisances ont d'ailleurs été, depuis le mois de mai, constatés par les services de l'état, plus particulièrement la direction départementale des territoires (D.D.T) qui a transmis un dossier à la direction régionale de l'environnement des aménagements et du logement (D.R.E.A.L). La volonté de la commune depuis 2016 a été par la motivation de certains élus sensibles à l'environnement de faire cesser ces abus malgré la convention. Une nouvelle convention a donc été élaborée respectant les lois en vigueur, ainsi que l'évacuation des matériels obsolètes, des déchets etc, pour redonner à cette zone sa fonction première qui est le dépôt parcellaire des matériels de professionnels en activités inscrits à la chambre des métiers et des artisans. Depuis 2015 il est obligatoire de demander une redevance ou loyer pour le dépôt de matériels, après demande d'autorisation écrite, sur le domaine public, ce qui sera demandé dorénavant pour cette zone spécifique.

La zone devrait être finalisée à la fin du mois de septembre.



DEPOT DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR LES PARTICULIERS

Dans notre commune beaucoup de particuliers stockent du bois de chauffage et des planches un peu partout dans le village et aussi sur leur terrain privé dans la zone agricole protégée.

Afin de fédérer ces empilements et de laisser plus de place pour l'exploitation des « zones agricoles protégées », la commune met en place (pour les citoyens intéressés ou sur la z.a.p), à titre gracieux, une zone de stockage sur ses terrains communaux au fond des Éculés.

Au moins 6 chalets (anciens locaux poubelles) seront mis à disposition pour ranger votre bois à l'abri. Les personnes intéressées doivent absolument prendre contact avec la mairie pour demander un emplacement pour leur bois dans cette zone réservée. Contacter la mairie ou un membre de la commission cadre de vie et environnement.

Cette dernière organisera au mieux cette zone.

Un petit règlement de bon usage sera établi, sans redevance bien sûr, pour gérer au mieux cette zone (propreté, débroussaillage, déneigement... Aucun dépôt ne sera accepté sans demande préalable. **Pour ceux qui ont du bois en dehors ou proche de la zone dédié, la commune peut aider au déplacement des empilements.**

POURQUOI REGROUPER LES TAS DE BOIS?

Pour un aspect visuel plus «professionnel», efficace et éloigné du village, avec moins de tôles et bâches usées et des abords entretenus. Aussi pour pourquoi pas s'entraider et mutualiser le matériel pour fendre les bois, pour empiler, pour un accès facile, se rencontrer aussi et échanger.

Si vous êtes intéressés contactez-nous..



JARDINS PARTAGÉS

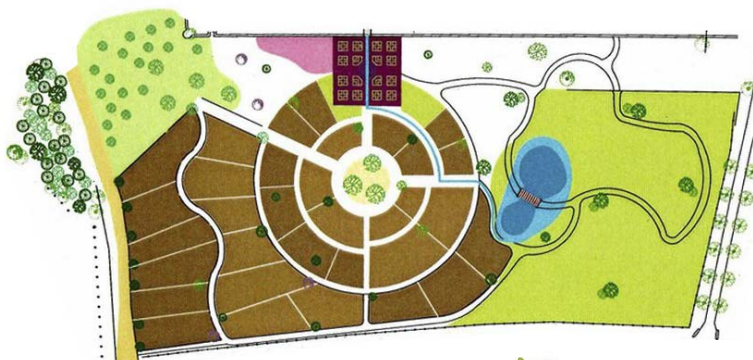
Dans l'élaboration du programme de la nouvelle équipe municipale, une approche nouvelle de l'intérêt général et social s'est développée. Ainsi la commune souhaite réaliser des jardins partagés. L'objectif est de permettre à ceux qui n'ont pas la surface nécessaire à la réalisation d'un jardin potager de pouvoir obtenir une parcelle cultivable.

Cette offre permet de répondre aux nouvelles données sociétales, permettant au plus grand nombre d'accéder à une nourriture saine, fraîche et bio.

Dans un premier temps il y aurait une dizaine de parcelles de 30m², un réseau d'eau pour l'arrosage, un petit chalet pour le matériel, une zone détente, etc... à plus long terme éventuellement un poulailler et des ruches. La commune ne pouvant gérer directement ces jardins il est nécessaire de créer une association loi 1901, qui aura la gestion de cet espace et l'élaboration de son règlement. La commune aménagera l'espace selon les plans définitifs réalisés par l'association (répartition de la terre végétale + composte-broya, réseau d'eau, chemins d'accès, barrières, chalet, etc...).

Si vous êtes intéressé par la création de cette association, participer à ce projet et y cultiver un jardin, prenez contact avec la mairie ou un des membres de la commission cadre de vie et environnement. Celle-ci se chargera de mettre en relation toutes les personnes intéressées.

Mairie : 04 79 55 03 80
contact@mairie-champagny.fr



Exemple de plans.
A vos crayons.



SOUSCRIPTION (FINANCEMENT PARTICIPATIF)

La Commune de Champagny en Vanoise avec l'aide de la Fondation du Patrimoine lance une souscription en vue de restaurer deux édifices religieux.

1. MONUMENT FUNÉRAIRE DU CIMETIÈRE DE CHAMPAGNY LE HAUT

Ce petit monument funéraire privé n'est plus utilisé depuis les années 1950. Il a été transmis, après recherche des familles titulaires de la concession, à la Municipalité. Celle-ci souhaite l'utiliser afin d'abriter les urnes funéraires. Cet édifice a été réalisé au début du 20^{ème} siècle avec des éléments de béton préfabriqués, et a subi avec le temps les contraintes climatiques qui l'ont fortement dégradé. Il s'agit de le rénover avec des mortiers, et résines, en conservant son aspect d'origine. Le montant de la restauration est estimé à 28 000 € HT.



2. EGLISE DE CHAMPAGNY LE BAS

Le pan de toiture Nord endommagé par un coup de vent a été restauré en 2019. Le projet consiste à reprendre le reste de la toiture avec les mêmes ardoises de couverture. Le clocher sera repeint ton gris graphite à raison de 2 couches de 300g/m². Il est prévu de repeindre de la même façon le toit du presbytère contigu, et de changer les gouttières. L'ensemble de ces travaux est estimé à 73 000 € HT.



Ces deux chantiers sont prévus à l'automne 2021. Le financement sera assuré, outre la souscription par une subvention du Conseil Départemental pour l'Eglise à hauteur de 18% maxi, et l'autofinancement de la Commune.

L'impact patrimonial de ces deux édifices a incité la Fondation du Patrimoine à soutenir, et valider le projet. Les dons ainsi perçus seront déductibles de l'impôt sur le revenu des donateurs privés, à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable.

Vos intentions de dons peuvent d'ores et déjà être recueillies par nos services administratifs qui vous transmettront les documents nécessaires fournis par la Fondation.

A l'issu des travaux une plaque sera apposée indiquant (sans les sommes versées) l'identité des donateurs de chaque édifice.

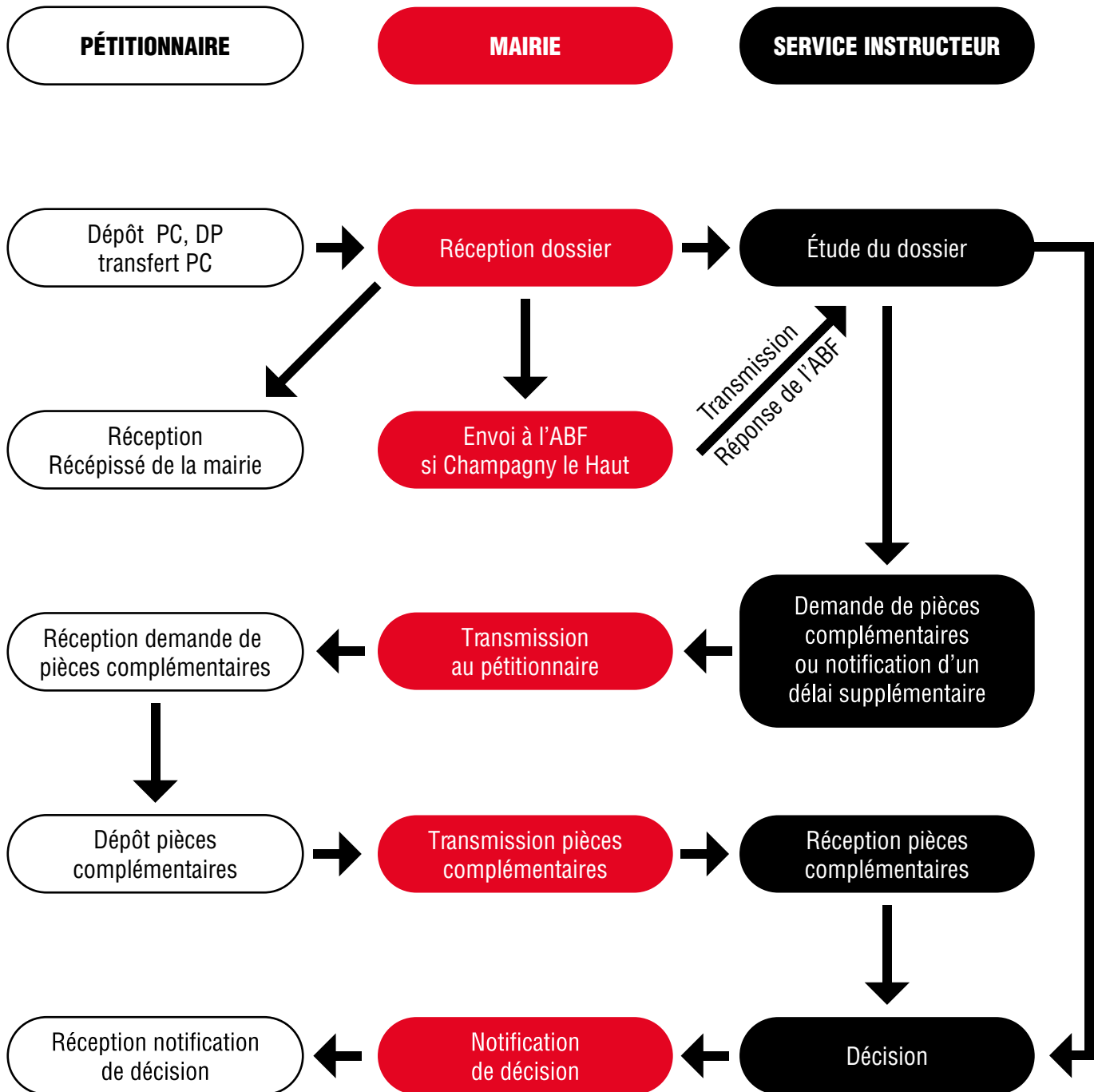
La Municipalité compte sur votre générosité, et vous remercie par avance.

FONDATION

DU
PATRIMOINE

TRAITEMENT DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Voici un schémat présentant le processus de validation d'un permis de construire et le rôle de la mairie dans ce processus.



**DANS LE BUT D'ÉCONOMISER PAPIER ET ENCRE
SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS POUR RECEVOIR
LES FUTURS «CHAMPAGNY INFOS» SOUS FORME NUMÉRIQUE,
MERCİ DE TRANSMETTRE VOTRE EMAIL AUX SERVICES DE LA MAIRIE
TÉL. 04 79 55 03 80
EMAIL : CONTACT@MAIRIE-CHAMPAGNY.FR**